



Mairie de MONTLAUR
Haute Garonne
Commune du Sicoval

Séance n°03-2025
DÉLIBÉRATIONS du 19 Mars 2025

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 19 mars 2025 – 19h30
Salle Communale

Date de convocation : le 14 mars 2025

Monsieur le Maire, président de séance, ouvre la séance à 19h40 et propose à l'assemblée de désigner Delphine BANIÈRES en qualité de secrétaire de séance.

Delphine BANIÈRES désignée secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents : Arnaud HUMBERT-DROZ, Isabelle LEFEBVRE, Philippe VALENTIN, Magali CABARROU, Raymond PROT, Delphine BANIÈRES, Benjamin DUMAS, Samir KIREED, Sophie HIMEUR, David LECLERC, Maxime PLOT, Rémi LIVOLSI, Guillaume PERTHUIS, Laure TOURET, Paul POUGEARD du LIMBERT.

Absents excusés ayant donné procuration :

Émile GALBANI donne procuration à Sophie HIMEUR
Karine CARBONNAUX donne procuration à Samir KIREED
Laura TUZET donne procuration à Delphine BANIÈRES

Absents excusés : Laure SOUTOUL

Absents non excusés : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Rappel : Le quorum doit être atteint au moment « de la mise en discussion » de chacun des points de l'ordre du jour et lorsque la majorité des membres présents physiquement est réunie lors de la séance.

Effectif légal : 19

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents au Conseil en début de séance : 15

Procurations : 3

Le Maire, Arnaud HUMBERT-DROZ, indique que chaque conseiller a reçu par mail le 14 mars 2025 le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2025**

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour du conseil municipal

1. **Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) – 2025/2029**
2. **Concours Meilleurs apprentis de France 2025 – attribution d'une subvention**

1. **Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) – 2025/2029**

Contexte

En mars 2020, la communauté d'agglomération du Sicoval, ses 36 communes et la Caf de la Haute-Garonne signaient pour 5 ans la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour rappel, la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions répondant aux besoins éducatifs et sociaux des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale auquel peuvent être associés d'autres partenaires institutionnels et associatifs.

Elle s'appuie sur le Projet Social de Territoire (PST) qui s'inscrit dans une dynamique participative et qui définit les orientations de développement adaptées aux réalités du territoire.

Elle vise la coopération entre les acteurs pour une politique sociale et familiale globale dans le respect des domaines d'intervention de chacun. Ce document cadre permet d'acter l'engagement des parties prenantes dans la réponse aux besoins des habitants.

L'élaboration de la CTG du Sicoval en 2019 a été appréhendée dans la continuité des contrats enfance jeunesse, et son positionnement s'est centré sur les thématiques des services aux familles relevant du financement de la CAF. L'enjeu transversal du numérique y a été ajouté permettant de travailler avec un réseau d'acteurs élargi.

En 2020, 3 axes stratégiques ont été retenus et traduits en 31 fiches actions portées par la DPEDUC (*Direction des Politiques Éducatives*) et la DPPE (*Direction Politique Petite Enfance*) de l'Agglomération :

1. Le partenariat pour partager, relier et fédérer les acteurs des politiques éducatives
2. La cohésion sociale pour soutenir le vivre ensemble, l'appartenance au territoire et l'entraide auprès des plus fragiles
3. Les usages du numérique pour donner du sens, soutenir le lien social et préparer l'avenir

Arrivant à échéance au 31 décembre 2024, la CTG doit être renouvelée pour les 5 prochaines années (2025-2029).

Motifs

Les élus communautaires en charge des politiques sociales ont initié dès 2023, avec l'appui de la DGA (*Direction Générale Adjointe*) Action et cohésion sociale et de l'ensemble de ses directions, un travail autour d'un Projet Social de Territoire renouvelé. Il a été l'occasion de réaffirmer les valeurs politiques fortes qui sous-tendent ce projet :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge
- Rendre accessibles nos services sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Favoriser la mixité sociale, le vivre ensemble, la tolérance, l'ouverture sur le monde, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre toutes formes de violences

Cette démarche a été progressivement enrichie avec l'ensemble des acteurs parties prenantes :

- Auprès des habitants, avec la réalisation d'une grande enquête portant sur les niveaux de connaissance et de satisfaction des services et sur les besoins sociaux de la population.
- Avec tous les acteurs du territoire, au travers de l'animation de rencontres territoriales sur 4 bassins de vie pour un croisement des regards et des représentations sur les grands enjeux du territoire. Elles ont permis de rassembler 112 participants - politiques, techniques et partenariaux - au sein d'ateliers d'échange. Un portrait de territoire a été réalisé en soutien de ces concertations pour ancrer au mieux le projet dans la réalité socio-démographique du territoire et de ses grandes évolutions.

La journée partenariale du 18 juin autour du Projet Social de Territoire a aussi permis de partager les conclusions du diagnostic social, de se projeter collectivement sur les transformations attendues du territoire et de commencer à travailler en transversalité sur des pistes d'actions pour répondre aux enjeux saillants. Il a été un moment fort de la démarche participative et transversale du renouvellement du projet social de territoire.

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un projet partagé sur le territoire qui fixe les ambitions pour la qualité de vie des habitants.

Le choix a été fait, dans le cadre de ce renouvellement, d'élargir le périmètre de la CTG en termes de :

- Politiques publiques, c'est-à-dire qu'elles dépassent les seules thématiques éducatives pour inclure toutes les politiques sociales et, au-delà, faire les liens utiles avec les politiques de développement territorial de l'agglomération (habitat, environnement, mobilité), de façon à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sociaux des habitants
- Partenaires associés avec un élargissement des signataires, en particulier avec l'engagement du Conseil départemental de la Haute-Garonne, et peut être à l'avenir d'autres partenaires.

Ce positionnement doit se traduire à la fois dans le choix d'orientations stratégiques transverses pour des politiques sociales plus intégrées, et dans l'opérationnalité du plan d'actions avec la contribution de l'ensemble des signataires au-delà des services de l'Agglomération.

La CTG devient ainsi le cadre transversal de la stratégie sociale territoriale et un véritable levier de coopérations pour la mise en œuvre du projet au bénéfice des habitants.

Aujourd'hui, les conclusions du diagnostic social de territoire amènent à proposer une structuration de la CTG 2025-2029 en **4 axes stratégiques et 11 orientations**, se déclinant de la manière suivante :

▪Axe 1 : Faciliter le parcours usager

- 1.1 Assurer l'accessibilité de l'information et des services
- 1.2 Mettre en réseau les acteurs pour une réponse cohérente et coordonnée aux usagers
- 1.3 Lutter contre le non-recours aux droits

▪Axe 2 : Agir pour la solidarité à travers l'offre et la qualité des services

- 2.1 Adapter l'offre de services aux besoins des publics ciblés
- 2.2 Renforcer les coopérations dans l'observation et l'anticipation des besoins des habitants
- 2.3 Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner leurs évolutions

▪Axe 3 : Favoriser le vivre ensemble et la participation des habitants

- 3.1 Créer les conditions d'une vie locale dynamique et créatrice de lien social
- 3.2 Encourager l'engagement des habitants

▪ **Axe 4 : Accompagner une transition écologique solidaire**

4.1 Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat

4.2 Favoriser l'appui à la mobilité sur le territoire pour tous les publics, par le maillage et la diversification des transports

4.3 Améliorer la qualité alimentaire des restaurations collectives en lien avec le Projet alimentaire du territoire

Le 9 décembre 2024, le Conseil de Communauté du Sicoval a validé l'architecture de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029, incluant ses axes et orientations. À présent, les communes membres du Sicoval doivent délibérer sur cette architecture, telle que présentée ci-dessus.

Propositions

Il est proposé :

- de valider l'architecture de la CTG 2025-2029 (axes & orientations)
- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier

Remarques :

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	15
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

2. Concours Meilleurs apprentis de France 2025 – attribution d'une subvention

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du concours « un des Meilleurs Apprentis de France 2025 », organisé pour la 33ème année consécutive, la société nationale des Meilleurs Ouvriers de France a reçu la candidature d'un administré de Montlaur.

Ce concours vise à mettre en pratique les connaissances des apprentis, à montrer leurs compétences, à développer un esprit responsable, à valoriser le travail de qualité et à promouvoir les métiers artisanaux et industriels.

La Société des Meilleurs Ouvriers de France sollicite un parrainage de 50 euros par candidat auprès des mairies pour financer l'organisation du concours.

Proposition

Il est proposé

- d'approuver le versement d'une subvention de cinquante euros (50 €) à la société nationale des meilleurs ouvriers de France.

Remarques : -

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	15
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et déclare la séance levée à 20h10.

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 19 mars 2025

D 09-2025 : Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) – 2025/2029

D 10-2025: Concours Meilleurs apprentis de France 2025 – attribution d'une subvention

Délibérations du 19 mars 2025 certifiées exécutoires par le maire compte tenu de leurs transmissions en préfecture et de leurs publications le 21 Mars 2025.

*Delphine BANIÈRES
Secrétaire de séance*

*Arnaud HUMBERT-DROZ
Maire de Montlaur*